



MRC des Pays-d'en-Haut

Estérel | Lac-des-Seize-Îles | Morin-Heights | Piedmont | Saint-Adolphe-d'Howard | Saint-Sauveur
Sainte-Adèle | Sainte-Anne-des-Lacs | Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson | Wentworth-Nord

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 449-2022 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné QUE :

QUE le Règlement NO 449-2022 modifiant le règlement no 158-2005 modifiant le schéma d'aménagement et de développement a été adopté de la façon suivante :

16 août 2022:	Avis de motion
16 août 2022:	Dépôt et adoption du projet de règlement
14 février 2023:	Consultation publique
14 février 2023:	Adoption du règlement
6 juillet 2023 :	Approbation du MAMH
12 juillet 2023:	Entrée en vigueur

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités constituantes de ladite MRC des Pays-d'en-Haut et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 14 août 2023

Philippe Leclerc
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, CAROLINE AUBERTIN soussigné(e), de la
Municipalité de Piedmont certifie sous mon serment
d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le
11 sept. 2023, entre 8 h et 16 h.30.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 sept 2023